

L'essentiel des Placements Alternatifs

Les placements alternatifs regroupent l'ensemble des classes d'actifs qui sortent du cadre classique des actions, obligations et de l'immobilier traditionnel : private equity, crowdfunding, or et matières premières, crypto-actifs, mais aussi des actifs plus atypiques comme l'art, le vin ou les forêts. Ce guide en propose une vue d'ensemble, en renvoyant vers les guides dédiés pour les classes déjà approfondies.

Voyons ce qu'est un placement alternatif, le private equity, le crowdfunding, l'or et les matières premières, les crypto-actifs, les œuvres d'art et objets de collection, le vin et les spiritueux, les montres de collection, les forêts et groupements fonciers, la place des alternatifs dans un portefeuille, les risques communs à ces placements, et les termes fréquemment utilisés.

QU'EST-CE QU'UN PLACEMENT ALTERNATIF

Un placement alternatif se définit généralement en creux : il s'agit de tout investissement qui sort du cadre des grandes classes d'actifs traditionnelles (actions et obligations cotées, immobilier résidentiel classique, liquidités).

Un point commun : la décorrélation recherchée : La plupart des placements alternatifs sont recherchés pour leur comportement partiellement décorrélé des marchés financiers traditionnels, ce qui peut apporter une diversification utile à un portefeuille, en contrepartie d'une liquidité et d'une transparence souvent moindres.

LE PRIVATE EQUITY

Investissement au capital d'entreprises non cotées, à différents stades de leur développement, avec un potentiel de performance élevé en contrepartie d'une illiquidité de plusieurs années (voir le guide dédié au private equity).

LE CROWDFUNDING

Financement participatif de projets (immobilier, entreprises, énergies renouvelables) sous forme de don, de prêt ou de prise de participation, avec des horizons de placement généralement plus courts que le private equity classique (voir le guide dédié au crowdfunding).

L'OR ET LES MATIÈRES PREMIÈRES

Actifs tangibles sans rendement régulier, recherchés pour leur rôle de valeur refuge et de protection contre l'inflation (voir les guides dédiés à l'investissement dans l'or et dans les matières premières).

LES CRYPTO-ACTIFS

Classe d'actifs numérique récente, à la volatilité très marquée, dont le cadre réglementaire s'est structuré ces dernières années avec le règlement européen MiCA (voir le guide dédié aux crypto-actifs).

LES ŒUVRES D'ART ET OBJETS DE COLLECTION

L'investissement dans l'art, longtemps réservé aux collectionneurs avertis et aux plus grandes fortunes, s'est démocratisé avec l'apparition de fonds et de plateformes de copropriété d'œuvres.

L'achat direct d'œuvres : Suppose une expertise pointue (authentification, cote de l'artiste, état de conservation) et une bonne connaissance du marché de l'art, avec un risque de contrefaçon ou de survalorisation non négligeable pour un investisseur non averti.

Les fonds et plateformes de copropriété d'œuvres : Permettent d'investir une fraction d'une œuvre aux côtés d'autres investisseurs, réduisant le ticket d'entrée mais avec une liquidité très limitée et des frais de gestion et de conservation à comparer attentivement.

La fiscalité spécifique des objets d'art : La cession d'une œuvre d'art peut être soumise, au choix du vendeur, à une taxe forfaitaire de 6 % du prix de vente, ou au régime des plus-values sur biens meubles (36,2 % avec abattement de 5 % par an à partir de la 3e

année de détention, exonération totale après 22 ans), un choix à arbitrer selon le niveau de plus-value réalisée.

L'exonération de certains biens de faible valeur : Les ventes d'objets d'art, de collection ou d'antiquité d'un montant inférieur à un certain seuil (5 000 € pour les cessions à titre onéreux) sont en principe exonérées de cette taxation spécifique.

LE VIN ET LES SPIRITUEUX EN INVESTISSEMENT

Certains grands crus et flacons rares constituent un marché d'investissement à part, porté par une demande internationale croissante pour les vins et spiritueux de collection.

Les conditions de conservation : La valeur d'un vin de garde dépend directement de conditions de stockage optimales (température, hygrométrie, absence de vibrations), ce qui implique souvent un stockage professionnel en chai dédié plutôt qu'à domicile.

Un marché nécessitant une expertise : L'évaluation de la qualité et du potentiel de valorisation d'un millésime ou d'un flacon rare suppose une connaissance fine du secteur, faute de quoi l'investisseur s'expose à payer un prix excessif ou à surestimer le potentiel de revente.

LES MONTRES DE COLLECTION

Le marché des montres de luxe d'occasion et de collection s'est fortement structuré ces dernières années, avec des plateformes spécialisées facilitant l'achat et la revente de modèles recherchés.

Une forte volatilité et une dépendance aux tendances : Contrairement à un actif financier classique, la valorisation d'une montre de collection dépend fortement des tendances du moment et de la notoriété de la marque, avec des variations de prix parfois marquées sur des périodes courtes.

LES FORÊTS ET GROUPEMENTS FONCIERS

Investir dans des parcelles forestières, en direct ou via un Groupement Forestier ou un Groupement Foncier Forestier (GFF), permet d'allier diversification patrimoniale et avantages fiscaux spécifiques.

Les avantages fiscaux à la détention et à la transmission : Sous conditions d'engagement de gestion durable, l'investissement forestier peut ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu à l'entrée, à une exonération partielle d'IFI, et à un abattement significatif sur les droits de succession et de donation, ce qui en fait un outil de transmission patrimoniale recherché.

Un placement de très long terme : La valorisation d'un patrimoine forestier se construit sur plusieurs décennies (croissance du bois, valorisation du foncier), avec une liquidité réduite et des revenus généralement modestes et irréguliers en cours de détention.

LES VÉHICULES DES INVESTISSEURS RECHERCHÉS PAR LES PLUS FORTES FORTUNES

Au-delà des classes déjà évoquées, certains placements alternatifs restent réservés à des patrimoines particulièrement importants, du fait de tickets d'entrée élevés ou de la nécessité d'un accompagnement très spécialisé.

Les hedge funds : Fonds recourant à des stratégies sophistiquées (arbitrage, positions vendeuses, effet de levier) pour rechercher une performance peu corrélée aux marchés traditionnels, généralement accessibles uniquement aux investisseurs avertis ou institutionnels compte tenu de leur complexité et de leurs tickets d'entrée élevés.

Les clubs d'investissement privés : Regroupements d'investisseurs partageant l'accès à des opportunités spécifiques (immobilier de prestige, entreprises non cotées), fonctionnant souvent par cooptation et réservés à un cercle restreint de patrimoines importants.

LA PLACE DES ALTERNATIFS DANS UN PORTEFEUILLE

Une allocation mesurée et cohérente avec l'horizon : Compte tenu de l'illiquidité et de la nécessité d'une expertise propre à chaque classe d'actifs alternative, une exposition globale limitée à une fraction du patrimoine financier (souvent entre 5 et 20 % selon les profils) est une fourchette généralement retenue.

Une diversification au sein même des alternatifs : Plutôt que de concentrer cette poche sur une seule classe d'actifs alternative, répartir entre plusieurs catégories (private

equity, or, crowdfunding par exemple) réduit le risque spécifique à chacune d'entre elles.

COMMENT S'INITIER PROGRESSIVEMENT AUX PLACEMENTS ALTERNATIFS

Commencer par les classes les plus accessibles et régulées : Or physique, ETF matières premières ou fonds de private equity grand public constituent des points d'entrée plus simples et mieux encadrés que l'art ou le vin, qui demandent une expertise plus spécifique avant de s'engager.

Se former avant d'investir dans les catégories les plus spécialisées : Pour l'art, le vin ou les montres de collection, il est recommandé de développer sa connaissance du marché concerné (visites, salons, lectures spécialisées) avant d'y consacrer des montants significatifs.

LES RISQUES COMMUNS AUX PLACEMENTS ALTERNATIFS

L'illiquidité : La plupart des placements alternatifs ne peuvent être revendus rapidement sans décote importante, voire pas du tout avant une échéance déterminée.

Le besoin d'expertise spécifique : Art, vin, montres : ces marchés nécessitent une connaissance pointue pour éviter les erreurs d'évaluation, la contrefaçon ou la survalorisation, contrairement à un actif coté dont le prix est directement observable sur un marché organisé.

Le manque de transparence sur la valorisation : En l'absence de cotation continue, la valeur réelle d'un actif alternatif peut être difficile à établir avec certitude entre deux transactions, contrairement à un actif coté en continu.

Les frais souvent plus élevés : Fonds dédiés, plateformes de copropriété, intermédiaires spécialisés : les frais de gestion et de transaction sur les placements alternatifs sont fréquemment supérieurs à ceux des placements financiers classiques.

LES TERMES FRÉQUENTS

Placement alternatif : Investissement sortant du cadre classique des actions, obligations et de l'immobilier résidentiel traditionnel.

Groupement Foncier Forestier (GFF) : Structure permettant d'investir collectivement dans des parcelles forestières, avec des avantages fiscaux spécifiques.

Taxe forfaitaire sur les objets d'art : Taxe de 6 % du prix de vente applicable sur option à la cession d'œuvres d'art et objets de collection.

Copropriété d'œuvre : Modèle d'investissement permettant de détenir une fraction d'une œuvre d'art aux côtés d'autres investisseurs.

Décorrélation : Comportement d'un actif dont l'évolution est partiellement indépendante de celle des marchés financiers traditionnels.